



INFO GRÈVE

Le front commun syndical a déposé un préavis de grève de 48h (du mardi 7 novembre 22h, au jeudi 9 novembre 22h).

Les raisons principales de celui-ci reposent sur votre volonté :

- **de rétablir les bases d'un vrai dialogue social afin que la voix des cheminots soit entendue ;**
- **d'enrayer les hausses de productivité reposant exclusivement sur l'ensemble des cheminots, et soutenues par des réorganisations sans valeur ajoutée opérationnelle ;**
- **de maintenir le niveau des recrutements sur une base statutaire et d'empêcher le recours accru à la contractualisation des emplois.**

A cette occasion, les modalités relatives au « service garanti » seront appliquées, conformément à la circulaire 5H-HR de 2020. Ces dispositions n'impliquent pas une remise en cause du droit de grève, et n'imposent pas la réquisition d'un minimum d'agents !

Tous les agents peuvent se mettre en grève mais certaines catégories d'agents liés à la circulation des trains devront compléter une déclaration d'intention, au plus tard pour le samedi 4 novembre 22h (voir liste en annexe de la circulaire 5 H-HR 2020 – à consulter sur le site intranet de HR-Rail -> réglementation -> circulaires).

Attention

- **Les agents qui ne sont pas repris sur cette liste, ne doivent pas annoncer préalablement leur décision de participer à la grève.**
- **Cette déclaration d'intention ne s'applique que pour les jours pour lesquels une prestation est planifiée.**

Pour les agents SNCB :

Via une application disponible via pc, smartphone, tablette, Itris et Kiosk ou en contactant HR@YourService dans les délais indiqués.

Pour les agents Infrabel :

- **I-ICT, I-CBE et I-O (qui ne font pas partie des cabines de signalisation) : via une tuile prévue dans le portail Fiori.**
- **le personnel I-O des cabines de signalisation, TC et des permanences : ils recevront un mail leur indiquant de remplir leur déclaration d'intention.**

Les non-grévistes seront utilisés en fonction des besoins.

LES PERMANENTS RÉGIONAUX SONT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

*Editeurs responsables
Pierre Lejeune, CGSP Cheminots,
Koen De Mey, CSC-Transcom,
Philippe Delhalle, SLFP Cheminots.
Ne pas jeter sur la voie publique.*

